



Autrefois le Pellerin  
Recherche de l'Histoire locale

## CINQUANTENAIRE DU FOYER SIMON RINGEARD



Que d'étapes franchies depuis 1954 !

Cette année là, en effet, Mme Simon, de son nom de jeune fille Ringear, décide d'offrir un terrain à la commune du Pellerin pour la construction d'une maison hospitalière de vieillards. « Mais à charge par la commune d'édifier sur ce terrain une maison hospitalière de vieillards, dans un délai de deux années à compter de ce jour et, en outre, à charge par la commune du Pellerin, de réserver à Mr Jules Simon, mon mari, sa vie durant, une chambre dans laquelle lui seront donnés gratuitement tous soins quelconques, que nécessiterait son état. Entendant que l'exploitation hospitalière de vieillards sera confiée à une association de caractère religieux et constituée suivant la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. »

La municipalité de l'époque (le maire étant Pierre Brossau) accepte de grand cœur ce legs qui ne va pas sans poser de sérieuses difficultés administratives et financières. Pourtant, l'aménagement d'un hospice est essentiellement une œuvre humanitaire et sociale qui intéresse la totalité d'une population et qui ne devrait susciter aucune hostilité ni souffrir aucun retard dans son exécution.

Après délibération municipale du 15 mai 1955 dont l'objet comportait une « demande d'utilisation de la vieille école des garçons pour aménagement d'un hospice » et approuvée par la préfecture le 25 juillet, les travaux commencèrent. La propriété donnée par Mme Simon pour construire un hospice est contiguë à l'école des garçons dont les locaux ne répondent plus aux exigences du Ministère de l'Education Nationale. Il y a donc nécessité de réunir les deux propriétés et d'envisager un plan complet réalisable en plusieurs années. La construction d'un groupe scolaire, rue de la Jouardais, ayant permis de libérer l'école des garçons, la vieille école située le long de la rue du Docteur Sourdille fut ainsi transformée en hospice, les classes en dortoir et le logement avec un minimum de frais pour le personnel. Dix lits furent ouverts.

1956 sera l'année marquante.

Ce 10 janvier, voit l'arrivée des deux premières pensionnaires. : Mme Egonneau et Melle Durneau, accompagnées de Melle Boure, garde du corps bénévole.

Le 19 février, l'association hospitalière est formée. Elle va prendre en mains, les destinées du futur foyer, en collaboration étroite avec la municipalité.

Au mois de juin, la gestion en était alors assurée par les sœurs infirmières de la congrégation Grillaud. qui acceptèrent de vivre dans des conditions difficiles, au milieu d'un chantier en continuelle effervescence.

En 1957, M. Brossau, fatigué, ne peut continuer ses fonctions de maire. Monsieur Chanson, nouveau maire et le docteur Villaine, premier adjoint, vont poursuivre l'œuvre ébauchée.

Les immeubles et les terrains légués à la commune par Monsieur et Madame Simon Ringard et situés rue de l'Enclos sont revendus au profit de particuliers. La municipalité contracte un emprunt pour l'extension du foyer. Trente sept personnes ou pensionnaires occupent désormais les lieux, dans des chambres individuelles ou communes (deux personnes). On y découvre une chapelle, une salle à manger accueillante, une salle de séjour à faire rêver les visiteurs, une cuisine équipée de matériel moderne.

L'association hospitalière est donc maintenant gestionnaire de son foyer. En effet, un bail passé entre l'association et la commune met les deux parties en face d'obligations respectives, entre autres : la location des bâtiments et du terrain et l'administration financière.

Les ressources de la maison sont constituées uniquement du prix journalier de pension versé soit par les gens dont les ressources le permettent, soit par l'aide sociale pour les autres.

Et les dépenses ? Les ménagères ne seront pas étonnées lorsqu'elles sauront qu'il faut plus de cinq millions d'anciens francs pour la seule nourriture, un million et demi pour le chauffage, l'électricité et de gaz, deux millions pour le loyer (il faut bien que la commune rembourse ses emprunts). Il faut ajouter à cela les frais du personnel, les charges sociales, l'entretien du matériel et toutes choses indispensables au bon fonctionnement d'une maison.

Mais confiantes dans l'avenir, l'association et la municipalité travaillent d'arrache pied pour un agrandissement qui permettra à tous les résidents d'apprécier le calme et la tranquillité.

En 1970, agrandissement de la résidence sur le terrain de Monsieur Simon avec une aile portant la capacité à 75 lits dont 10 en chambres doubles.

En 1994, un projet de réhabilitation est arrêté. Le bâtiment abritant la bibliothèque a été rasé et sera remplacé par deux nouveaux bâtiments dont un qui comprendra 3 chambres au rez-de-chaussée et 11 à l'étage. Le second bâtiment comprendra 17 chambres au rez-de-chaussée et 17 à l'étage. Le bâtiment existant sera modifié par la suite et réhabilité avec des chambres plus vastes, accessibles aux handicapés et les ascenseurs desserviront les étages. Les travaux ont commencé en novembre 96. Suite à cette réhabilitation, le nombre de lits agréés est porté à 80.

En 1998, le foyer devient résidence.

En 2005, sont entrepris les travaux de rénovation et d'extension du restaurant. La salle de restauration a été agrandie de 90 m<sup>2</sup> pour répondre notamment à l'augmentation du nombre des personnes âgées se déplaçant en fauteuil roulant. Des lieux de vie et des espaces de convivialité sont créés pour les résidents et leurs familles. Les travaux sont aujourd'hui achevés pour le 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'association hospitalière du Pellerin.

Depuis 1979, c'est Monsieur Joël Loréal qui assume les fonctions de directeur.



*Le Pellerin : Résidence Simon Ringeard*

## LES PRESIDENTS SUCCESSIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Pierre BROSSAU président le	5 mai 1956
Dr Gilles PASSELANDE président le	10 mai 1968
M. Gaston VILLAINÉ président le	6 octobre 1978
Mme Marie TERLAIN intérim le	28 novembre 1979
Et présidente le	29 août 1980
M. Paul MAISONNEUVE le	25 mai 1982
M. François GUILLOU	20 mai 1999

## LES DIRECTEURS

Sœur Marie MAURICE responsable, accompagnée de Sœur Marie  
Marcel - Sœur Marie Monique - Sœur Jeanne et Sœur Marie  
M. Gabriel RETAILLEAU  
M. Joël LOREAL